APRÈS ART. 9 N° 366

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 2820)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 366

présenté par

M. Charles de Courson, M. Castellani, M. El Guerrab, M. Pancher, M. Pupponi, M. Acquaviva, M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. Favennec Becot, Mme Josso, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, Mme Pinel et M. Philippe Vigier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 juin 2020, un rapport détaillant un plan d'aide dédié aux pays les plus pauvres dans le cadre de la lutte contre la pandémie de covid-19. Ce rapport évalue l'opportunité de l'annulation des dettes contractées par ces pays auprès de la France.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Président de la République, Emmanuel Macron, a souligné, lors d'une allocution télévisée du 13 avril 2020, la nécessité de soutenir les pays africains face au coronavirus, en réduisant leur dette. Nous saluons cette initiative, c'est pourquoi nous demandons qu'un rapport détaille un plan d'aide destiné aux pays les plus pauvres dans leur lutte contre le covid-19. Ce rapport étudierait notamment la pertinence de l'annulation des dettes contractées par ces pays, après de la France.